Ofi invest Asset Management

GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE

Gestion Obligations

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information[2][3] -

Obligations euro toutes maturités

Actif net du fonds	49,35 M€
Actif net de la part	0,00 M€
Valeur liquidative	98,63 €

Performance mensuelle[1]	Fonds	Indice
	-1,69%	-1,41%

Gérants



Arthur Marini



Margaux Dang

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

Profil de risque[3]

1 — **2** — 3 — 4 — 5 — 6 — 7

Durée de placement recommandée

3 ans

SFDR[3]		Article 9
	Fonds	Univers
Notation ESG[3]	6,91	6,59
Couverture note ESG	100,00%	97,86%

Orientation de gestion

Le FCP vise une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence sur une durée de placement recommandée de 3 ans. Il intègre une approche ESG, de dialogue et d'engagement, et favorise la transition énergétique et écologique au travers de l'investissement discrétionnaire dans des obligations vertes émises par des sociétés ayant un profil environnemental de bonne qualité.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
28/02/2025

Date de lancement de la part
28/02/2025

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OIGBEAF

Publication des VL
www.afer.fr

Frais de gestion maximum TTC
1,05%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,06%

Indice de référence
Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Ofi invest
Asset Management

Rapport mensuel
Part AFER
Obligations

Performances & risques

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Évolution de la performance[1](base 100 au 03/03/2025)



Performances cumulées[1]

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	-2,22	-1,29	-0,93
1 mois	-1,69	-1,41	-0,29
3 mois	-3,11	-2,59	-0,52
6 mois	-0,98	-0,58	-0,41
1 an	-2,12	-1,01	-1,12
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

*Da : début d'année

Performances annuelles[1]

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Performances mensuelles[1]

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2025			-1,12	1,29	0,41	0,06	0,39	-0,06	0,26	0,71	-0,30	-0,32
2026	0,58	0,63	-2,44	0,86	0,88	0,44	-1,05	-0,40	-1,69			

Principaux indicateurs de risques[3]

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	3,05	2,45	-3,52	-2,54	-	-	0,42	-2,80	-1,48	1,11	-0,02
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi invest
Asset Management

Rapport mensuel
Part AFER
Obligations

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Structure du portefeuille

Répartition sectorielle(4)*

En %	Fonds	Indice
Banques	41,0	25,8
Services aux collectivités	18,7	16,4
Gouvernement quasi-souverain	12,9	35,3
Immobilier	9,0	7,8
Gouvernement souverain et assimilé	5,3	-
Assurance	2,4	1,5
Matériaux de base	2,1	1,8
Transport	1,7	0,9
Consommation Non cyclique	1,0	0,3
Consommation cyclique	1,0	4,5
Autres financières	0,6	0,3
Communications	0,6	0,6
Biens d'équipement	0,6	0,8
Sociétés de financement	0,2	0,1
Technologie	-	0,8
Energie	-	0,4
Courtage/Asset Managers/échanges	-	0,1
Biens d'équipement	-	0,2
Autres industries	-	-
Autres	-	2,3
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	3,0	-

Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	15,5	16,4
Espagne	11,0	7,6
Pays-Bas	10,5	10,0
Italie	9,3	5,8
Allemagne	7,8	25,5
Irlande	5,3	2,1
Belgique	4,6	1,8
Finlande	3,7	2,5
Autriche	3,3	1,6
Royaume-Uni	3,3	3,3
Norvège	3,0	2,9
Autres Pays	19,6	20,6
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	3,0	-

Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit

- Risqué

+ Risqué

En %	Fonds
AAA	2,9
AA	2,8
A	44,4
BBB	48,9
BB	1,0
B	-
CCC	-
CC	-
C	-
D	-
NR	-

Profil / Chiffres clés(3)

Nombre d'émetteurs	95
Notation moyenne	A-
Maturité moyenne	5,35
Spread moyen	93,36
Sensibilité crédit	4,78
Sensibilité taux	4,71
Rendement au pire (%)	4,33
Rendement à maturité (%)	4,4

(3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. *Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Autres financières » sont investis dans des sociétés immobilières.

Ofi invest
Asset Management

Rapport mensuel
Part AFER
Obligations

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Structure du portefeuille

Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	63,0
Senior non-preferred	18,6
Subordonnée T2	9,1
Subordonnée corporate	6,0
Senior secured	0,4
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	3,0

Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	3,1
10-15 ans	3,1
7-10 ans	11,6
5-7 ans	29,7
3-5 ans	33,6
1-3 ans	11,2
-1 an	4,7
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	3,0

Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		
ES	Iberdrola Finanzas Sau	2,7
IT	Terna Rete Elettrica Nazionale Spa	2,5
FI	Nordea Bank Abp	2,3
DK	Danske Bank A/s	2,1
DE	Commerzbank Ag	2,0

Répartition par type d'émetteur*

En %	Fonds
Financial	44,2
Corporate	34,6
Government	18,2
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	3,0

Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)(4)

En %		
NO	Dnb Bank Asa 20/05/31 Banques	1,9
IE	Aib Group Plc 02/12/36 Banques	1,9
AT	Bawag Psk Bank Fuer Arbeit Und Wir 02/09/33 Banques	1,9
ES	Iberdrola Finanzas Sau Perp 31/12/79 Services aux collectivités	1,4
PL	Powszechna Kasa Oszczednosci Bank 01/09/33 Banques	1,4

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Financial » sont investis dans des sociétés immobilières. La maturité est définie à la 1ère date de call.

Ofi invest
Asset Management

Rapport mensuel
Part AFER
Obligations

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Commentaire de gestion

En septembre 2026, les marchés obligataires ont été pénalisés par le resserrement monétaire des deux côtés de l'Atlantique. La BCE a relevé son taux de dépôt de 2,25 % à 2,50 % le 10 septembre, puis la Fed a porté la fourchette de ses taux directeurs à 3,75 %-4,00 % le 16 septembre. Le taux allemand 10 ans s'est tendu de 26 points de base, à 3,59 %, tandis que le taux américain à 10 ans a progressé de 54 points de base, à 5,28 %. Les maturités courtes ont suivi le même mouvement, avec une tension de 27 points de base du taux allemand 2 ans, à 3,21 %, et de 55 points de base du taux américain à 2 ans, à 4,89 %. En France, les inquiétudes budgétaires ont accentué la pression sur les emprunts d'État, l'écart entre l'OAT et le Bund passant de 85 points de base fin août à 127 points de base fin septembre.

Dans cet environnement de remontée des taux et de tensions sur le risque français, le marché Investment Grade euro a enregistré une performance mensuelle de -1,33 %. Son Z-spread s'est écarté de 11 points de base, à 91 points de base, traduisant une dégradation modérée des conditions de crédit. La dispersion est néanmoins restée marquée, avec une sous-performance plus prononcée des signatures notées BBB (+13 points de base). Les maturités 3-7 ans ont également été les plus affectées, avec des écartements d'environ 13 points de base. Sur le plan sectoriel, les segments REITs et Automotive ont sous-performé, avec des écartements d'environ 20 points de base. Les segments subordonnés ont également été pénalisés, les Tier 2 bancaires et les subordonnées d'assurance s'écartant d'environ 13 points de base. L'iTraxx Crossover a terminé le mois à 301 points de base.

Le marché primaire Investment Grade est resté particulièrement soutenu, avec 85,8 Mds€ d'émissions sur le mois, contre 65,2 Mds€ un an auparavant et une moyenne saisonnière de 48,8 Mds€. Depuis le début de l'année, les volumes atteignent 508,8 Mds€, contre 495,9 Mds€ sur la même période de l'année précédente.

Nous sommes restés sélectifs sur le crédit en ayant notamment évité le risque français.

Nous avons participé aux émissions de Eurobank 2033 et Bawag Group 2031.

Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Ofi invest
Asset Management

Rapport mensuel
Part AFER
Obligations

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	16/09/2019
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr.
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi invest
Asset Management

Rapport mensuel
Part AFER
Obligations

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOUVREMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SPREAD MOYEN

Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk& Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

SENSIBILITÉ CRÉDIT

La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.

SENSIBILITÉ TAUX

La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

RATING MOYEN

Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

DURATION

La duration d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.
La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

Ofi invest
Asset Management

Rapport mensuel
Part AFER
Obligations

Ofi Invest Green Bonds Euro Afer Green Bonds

FR001400X1Z1

30/09/2026

Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.